

► nationale des missions locales. *Nous aurons besoin de louer des locaux supplémentaires pour accueillir ces jeunes pendant six semaines entières, ce qui n'est pas compris dans l'enveloppe.* »

De plus, fin mars, les missions locales concernées n'avaient pas toutes reçu les enveloppes financières pour accueillir les jeunes en difficulté. Pour éviter que les projets lancés ne capotent, la DGEFP, qui assure la coordination nationale de la garantie pour la jeunesse, s'est engagée à préfinancer ces dispositifs dans l'immédiat. « *Il s'agit d'apporter de la trésorerie correspondant à 40 %, voire 50 %, du montant couvert par ces appels à projet* », souligne Emmanuelle Wargon, la déléguée générale.

Un maquis illisible

Au-delà de ce problème de financement, l'accumulation des dispositifs destinés aux jeunes chômeurs crée aussi un maquis difficilement lisible. Entre la garantie jeunes financée par IEJ dans les missions locales et l'accompagnement intensif des jeunes chez Pôle emploi, difficile de s'y retrouver... De plus, les nouvelles mesures viennent s'ajouter aux an-

ciennes. L'accord national interprofessionnel jeunes de 2011 avait ainsi créé un soutien personnalisé qui continue lui aussi d'exister, à la fois

« Aujourd'hui on ne s'occupe plus des jeunes, on gère des dispositifs »

MANUEL VELASQUEZ
Délégué du Synami CFTD

au sein des missions locales et de Pôle emploi. Son cousin, le projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE), permet à Pôle emploi de sous-traiter l'accompagnement de jeunes demandeurs d'emploi aux missions locales.

Par ailleurs, si le contrat d'autonomie destiné aux jeunes de quartiers défavorisés est mort et entermé, le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis), dispositif national créé en 2003, perdure lui aussi au sein des missions locales. Il concernait 200 000 personnes fin 2013 et comprend un suivi des jeunes pendant un an, avec entretiens réguliers et versement d'une allocation mensuelle. Enfin, collectivités, départements et régions ont également créé leurs propres dispositifs, à l'instar du Pass'Insertion en Midi-Pyrénées.

« *Sur le terrain, on en arrive à une logique au coup par coup, où les jeunes sont inscrits dans tel ou tel programme de façon à répondre aux objectifs quantitatifs fixés par les financeurs* », souligne le sociologue Philippe Labbé. En pratique, ce mille-feuille conduit à des situations absurdes. « *Un jeune est suivi par la mission locale dans le cadre du Civis. Il reçoit une convocation AIJ à Pôle emploi, mais n'y va pas pensant dépendre uniquement de la mission locale. Résultat : il se fait radier* », déplore Manuel Velasquez, délégué du Syndicat national des métiers de l'insertion (Synami), de la CFTD. « *Il vaudrait mieux sans doute une seule source de financement. Et*

un seul dispositif général dans lequel chaque jeune dispose d'un niveau de service différent. Parce qu'aujourd'hui, on ne s'occupe plus des jeunes, on gère des dispositifs », avance-t-il.

Non seulement les jeunes se perdent dans le dédale des dispositifs, mais les prérogatives des acteurs sont loin d'être limpides. « *Nous travaillons à mieux articuler ces politiques d'accompagnement pour rendre le système plus cohérent* », concède Emmanuelle Wargon. Le 10 février dernier, un accord-cadre

a été signé pour trois ans entre Pôle emploi et les 450 missions locales : il s'agit de clarifier leurs rôles respectifs, le premier ayant souvent eu tendance jusqu'ici à marcher sur les plates-bandes des secondes. A partir d'un diagnostic local (qui sont les jeunes, quelle est l'offre de formation, quels sont les besoins de recrutement...), les jeunes chômeurs devraient être dirigés vers l'une ou l'autre de ces structures.

Des chances supplémentaires

Dernier bémol, et non des moindres, ces dispositifs n'ont pas eu jusqu'ici d'impact sensible sur le taux de chômage des jeunes. « *Ils ne créent pas d'emploi et ne font qu'accompagner une population ciblée* », constate Guillaume Allègre, économiste à l'OFCE : dans un contexte de pénurie d'emplois, ils permettent cependant de donner des chances supplémentaires à un public particulièrement vulnérable. Et c'est déjà important.

La garantie jeunes permettra-t-elle d'aller significativement au-delà ? C'est peu probable, mais elle devrait contribuer au moins de mieux aider les jeunes Neet et ceux des zones sensibles. Patrick Kanner, le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, estime ainsi que dès cette année, 60 % des quartiers prioritaires de la politique de la ville seront couverts par la Garantie jeunes. ■ Morgane Remy et Eva Thiébaud

en savoir plus <

> « **Rapport d'information sur l'emploi des jeunes en Europe** », par Philip Cordery, accessible sur www.assemblee-nationale.fr/14/europe/rap-info/i2620.asp

> **Présentation de la garantie européenne pour la jeunesse** : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=1079>

EMPLOIS D'AVENIR

Ça marche !

Les emplois d'avenir, créés en 2012, partent d'un constat simple : certaines entreprises souhaitent embaucher, mais les jeunes n'ont pas toujours les compétences requises. D'où l'idée de proposer aux employeurs de former les jeunes directement au sein de leur société en échange d'une subvention. « *Ce contrat aidé remplit nettement plus d'objectifs que d'autres dispositifs* », témoigne une conseillère de mission locale en Midi-Pyrénées. « *Les jeunes développent leur projet personnel. Les missions locales s'ouvrent sur les entreprises. Qui recrutent des jeunes qu'elles forment à leurs besoins. Un cercle vertueux.* » Selon un rapport de l'Institut Bertrand Schwartz, la moitié des 150 000 contrats d'emploi d'avenir conclus en septembre 2014 étaient soit des CDI, soit des CDD de trois ans, et 91 % d'entre eux prévoient une durée hebdomadaire de 35 heures.